

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
VOUGY  
DU 15 JUILLET 2006

**1 – Location bâtiments communaux**

- le bail du logement situé au-dessus de la Mairie est reconduit pour un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006
- Une location à titre précaire et révocable du logement situé 404, rue des Ecoles est acceptée.

**2 – Tarifs ramassage scolaire**

- Les tarifs du ramassage scolaire sont fixés comme suit à compter de la rentrée 2006/2007
- 1 enfant : 73 €
  - 2 enfants : 105 €
  - 3 enfants et plus : 126 €

**3 – Tarifs garderie-cantine**

Les domaines concernant l'enfance et la petite enfance ont été transférées à la Communauté de Communes Faucigny-Glières, une harmonisation des tarifs entre toutes les communes adhérentes est obligatoire.  
Compte tenu, de l'écart de prix pour Vougy par rapport à ceux des autres communes, il est proposé un lissage de l'augmentation sur 5ans, qui est accepté par le Conseil Municipal..

**4 – Personnel communal**

Afin de permettre l'avancement de certaines catégories de personnels, il est décidé de créer un poste d'agent d'entretien et un poste d'adjoint administratif.

**5 – Maîtrise œuvre travaux eau-assainissement secteur Hermy**

Suite à la consultation relative à la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement, la commission d'appel d'offres a délibéré et a retenu le Cabinet MONTMASSON. Le Conseil Municipal autorise donc Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir.

**6 – Taxe sur les déchets**

Les dispositions du Code Général des Collectivités locales permettent à toute commune sur laquelle est installée un incinérateur de déchets ménagers, d'instaurer une taxe dont le montant maximum est de 3 € la tonne.  
La commune de VOUGY étant située à moins de 50 m de l'usine d'incinération de Marignier, cette taxe doit être répartie entre les deux communes. Il est donc décidé d'instaurer cette taxe de 3 € et de répartir le produit de celle-ci entre la commune de Marignier et Vougy, au prorata de la population des deux communes.

